

Bruxelles, le 9 décembre 2022
(OR. en)

15657/22
OJ CONS 79
AGRI 698
PECHE 498

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)
Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles
11 et 12 décembre 2022 (10:30, 10:00)

Format: 2+2 (+2 en salle d'écoute)

SESSION DU DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 2022 (10 h 30)

1. Adoption de l'ordre du jour

Activités non législatives

PÊCHE

2. Règlement du Conseil établissant, pour 2023, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques en mer Méditerranée et en mer Noire (Base juridique proposée par la Commission: article 43, paragraphe 3, du TFUE)
Accord politique (*) 15396/22
15115/1/22 REV 1
3. Règlement du Conseil établissant, pour 2023, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union, et établissant, pour 2023 et 2024, de telles possibilités de pêche pour certains stocks de poissons d'eau profonde (Base juridique proposée par la Commission: article 43, paragraphe 3, du TFUE)
Accord politique (*) 15397/22
14915/22
+ ADD 1-2

Divers

4. Fixation de quotas pluriannuels [2] 15730/22
*Informations communiquées par la délégation française, au nom
des délégations espagnole, française et portugaise*

SESSION DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022 (10 heures)

5. Approbation des points "A"
Liste des activités non législatives 15377/22

Activités non législatives

PÊCHE

2. (suite) Règlement du Conseil établissant, pour 2023, les [C](*) 15396/22
possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes 15115/1/22 REV 1
de stocks halieutiques en mer Méditerranée et en mer Noire
(Base juridique proposée par la Commission: article 43,
paragraphe 3, du TFUE)
Accord politique
3. (suite) Règlement du Conseil établissant, pour 2023, les [C](*) 15397/22
possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes 14915/22
de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, + ADD 1 et 2
pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux
n'appartenant pas à l'Union, et établissant, pour 2023 et 2024, de
telles possibilités de pêche pour certains stocks de poissons
d'eau profonde
(Base juridique proposée par la Commission: article 43,
paragraphe 3, du TFUE)
Accord politique

AGRICULTURE

6. Situation du marché, en particulier à la suite de l'invasion de 15475/1/22 REV 1
l'Ukraine *Informations communiquées par la Commission et les*
États membres
Échange de vues
7. Plans stratégiques relevant de la PAC: situation actuelle et [2] 15038/1/22 REV 1
nouveaux défis
Informations communiquées par la Commission
Échange de vues
8. Évaluation de la législation de l'UE sur le bien-être animal (bilan [2] 15182/22
de qualité)
Informations communiquées par la présidence et par la
Commission
Échange de vues

Divers

9. Agriculture

- a) Propositions législatives en cours d'examen
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
- i) Règlement relatif aux indications géographiques et aux systèmes de qualité – état d'avancement ☐☐☐ 15112/22
Informations communiquées par la présidence
- b) "Harmonized front of pack labelling and its impact on sustainable food labelling" (L'harmonisation de l'étiquetage sur la face avant des emballages et son incidence sur l'étiquetage des denrées alimentaires durables) (Bruxelles, 10 novembre 2022): résultats de la conférence de haut niveau ☐☐☐ 15465/22
Informations communiquées par la présidence
- a) (suite) Propositions législatives en cours d'examen
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)
- ii) Règlement sur l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques – état d'avancement ☐☐☐ 15774/22
Informations communiquées par la présidence



Première lecture



Sur la base d'une proposition de la Commission



Point sur lequel un vote peut être demandé



Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)